

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 33 (1962)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 1 Janvier 1962

SOMMAIRE

- Protéger la nature — La réorganisation de l'Institut de médecine légale
- Le Centre de réadaptation fonctionnelle neuchâtelois et jurassien
- Rapport du Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède
- Annexes — Chronique économique

Protéger la nature

L'idée qu'il faut protéger la nature est profondément enracinée dans la population. L'ADIJ, en tout premier lieu, en témoigne grâce à l'activité de sa commission de la protection de la nature et de sa commission d'urbanisme et de protection des sites. Elle sait, en outre, qu'elle peut compter sur l'appui de tous ses membres et de nombreux Jurassiens. Les vives réactions de la presse et de l'opinion publique le prouvent lorsque des éléments de notre patrimoine naturel ou culturel sont sacrifiés à des intérêts purement matériels.

L'évolution stupéfiante qui a été celle de l'économie, de la science et de la technique ces dernières décennies se poursuivra. Elle ne peut ni ne doit être retardée étant donné qu'elle est une manifestation accessoire, à la fois inévitable et nécessaire, de l'expansion démographique et du développement de la civilisation.

Plus les hommes sont, dans leur travail et leur rythme quotidien, astreints à une vie contraire à la nature, ou du moins étrangère à elle, plus le contact avec une nature encore intacte, est indispensable à la restauration de leurs forces physiques et psychiques.

Ce fait est généralement reconnu aujourd'hui. C'est pourquoi ceux qui ont des responsabilités doivent, dans l'intérêt du peuple et de la santé publique, veiller à ce que les espaces propices à la détente des esprits et à la récupération des forces physiques soient conservés et que des barrières soient dressées contre la recherche du gain et le besoin d'action des techniciens. Il faut contenir ces forces ennemies ou dédaigneuses de la nature. Nous devons aussi mieux protéger le patrimoine d'un pays si riche et si divers dans sa culture.